

EUROP ASSISTANCE – ASSURANCE ANNULATION : information précontractuelle

Informations relatives à et Europ Assistance (Belgium) SA

Le Contrat ASSURANCE ANNULATION est commercialisé par Brussels Airlines SA/NV.

Le contrat est conclu auprès de Europ Assistance (Belgium) SA, Boulevard du Triomphe 172, B-1160 Bruxelles, - TVA BE 0457.247.904 RPM Bruxelles, entreprise agréée en tant qu'entreprise d'assurances sous le numéro de code 1401 (A.R. du 02.12.96, M.B. du 21.12.96) pour pratiquer les branches 1, 9, 13, 15, 16 et 18.

Europ Assistance est soumise au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, B-1000 Bruxelles et de la BNB sous le numéro de code 1401.

Plaintes

Sans préjudice de la possibilité pour le preneur d'assurance d'intenter une action en justice, toute plainte au sujet de l'assurance peut être adressée à

- Europ Assistance Belgium S.A. à l'attention du Complaints Officer, Boulevard du Triomphe 172 à 1160 Bruxelles, mail : complaints@europ-assistance.be , tél. : 02/541.90.48 du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Ou à
- L'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).